

Syndicat National de l'E.P.S.
S.N.E.P. Orléans Tours
N° ISSN : 1166 7036
N° CPPAP : 0921 S 05587
Imprimerie Leloup, Villemandeur 45

trimestriel
Prix au numéro :
0,5 euros

Directeur de Publication : Christian GUERIN
33 rue de Verdun
28150 Les villages vovéens
s3-orleans@snepfusu.net

Déposé le 27/02/2023

Non au projet Macron-Borne de réforme des retraites

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Elections pro.
La FSU et le SNEP
conforté.es (p 8)

UNSS
Décisions scanda-
leuses de la DN sur
les transports (p 6)

7 mars :
GREVE, « Mettons la
France à l'arrêt »

Pour la défense des collègues, du métier, de la discipline et des jeunes

Le SNEP et la FSU conforté.es

Christian Guérin

Secrétaire
académique

En décembre 2022 la profession a conforté la FSU comme première organisation syndicale de l'éducation nationale aussi bien nationalement qu'académiquement. Que cela soit pour le Comité Social d'Administration (CSA) avec 42,51% des voix comme à la Commission Administrative Paritaire Académique avec 42,58% des voix, la FSU Centre a obtenu 6 sièges sur 10 au premier et 9 sièges sur 19 à la deuxième.

Etre au plus près de la profession c'est l'engagement de la FSU et donc du SNEP-FSU. Ainsi ses militant.es sont sur tous les fronts et surtout dans notre académie. Elles et ils sont à l'écoute de nos collègues pour les conseiller, les accompagner, les mobiliser et les défendre si besoin.

Dans chaque département des équipes existent qui connaissent la réalité du terrain et les collègues. Certains secteurs sont gérés au niveau académique comme tout ce qui concerne la carrière, les mutations, le disciplinaire ou les relations avec l'inspection pédagogique.

Le SNEP-FSU a à cœur le métier aussi bien pour nos élèves que pour les enseignants. Travailler dans de bonnes conditions c'est permettre aux enseignants de vivre leur métier avec passion, c'est aussi permettre à nos élèves un meilleur apprentissage des savoirs physiques, sportifs et artistiques. C'est pourquoi le SNEP-FSU revendique plus et mieux d'EPS dans le système scolaire, pas aux dépens des autres disciplines, mais dans « plus et mieux d'école ».

Nous refusons l'opposition entre disciplines dites fondamentales et d'autres dites secondaires. Comme si toutes n'étaient pas primordiales dans l'évolution de nos élèves. Or nous voyons bien ce qui peut arriver, le ministère peut supprimer l'heure de techno en sixième pour ajouter une heure de français ou de mathématiques alors qu'aucun décret ne l'a confirmé... Et demain pourquoi ne pas supprimer la 4^{ème} heure d'EPS en sixième (et donc combien d'heures postes récupérées ainsi) ?

C'est pourquoi le SNEP-FSU continuera son travail de défense de la profession et de l'EPS en animant des stages de formation syndicale (mutation, juridique, pédagogique...), en publiant des bulletins d'informations, en siégeant pour la bataille des postes ou la revalorisation des collègues, en animant des heures mensuelles d'informations syndicales dans les établissements...

Aujourd'hui comme hier, le SNEP-FSU avec la FSU et toutes les autres organisations syndicales se battra pour une autre réforme des retraites. Un départ à 64 ans, c'est non ! Le système des retraites par répartition n'est pas en danger ! La France a les moyens de faire face aux coûts.

Alors toutes et tous en grève et manifestations le mardi 7 mars !



S O M M A I R E	Edito	Page 2	UNSS et transport	Page 6
	Action retraites	Page 3	Se syndiquer	Page 6
	Dotation académique	Page 4	Stage sécurité responsabilité	Page 7
	Corpo	Page 5	Résultat Elect. Pro.	Page 8
	Stages à venir	Page 5		

Ensemble, le 7 mars, mettons la France à l'arrêt !

Serge
Chabrol

Dans notre académie comme dans tout le pays, des manifestations massives, d'ampleur inégale au moins depuis 1995, se sont multipliées dans les préfectures comme dans les villes moyennes. Une mobilisation qui, depuis le 19 janvier, montre l'opposition au projet de réforme des retraites, le refus du recul de l'âge légal à 64 ans et de l'allongement du nombre de trimestres.

Pour des enseignants entrant dans le métier souvent vers 24-25 ans, 43 annuités ne signifient pas la retraite à taux plein à 64 ans, mais pas avant 67 ! Cela avec la pénibilité particulière mais non reconnue du métier d'enseignant.e d'EPS !

En opposition à ce projet de réforme, l'unité des organisations syndicales a construit un mouvement social solide, déterminé, ancré dans le paysage social de tout le pays.

Malgré la propagande du gouvernement, l'écrasante majorité de la population, comme 90% des salarié.e.s, font preuve de « bon sens » et rejettent cette réforme brutale, inacceptable et inutile.

Malgré cela, le gouvernement et le président de la République restent sourds aux mobilisations et aux propositions alternatives.

C'est pourquoi, l'intersyndicale qui regroupe toutes les organisations représentatives vient de réaffirmer le 21 février sa détermination pour **mettre la France à l'arrêt le 7 mars** prochain en appelant les travailleurs.euses, à participer massivement aux manifestations et à se déclarer en grève. Cet appel à manifester concerne aussi les retraité.es, les jeunes, les privé.es d'emploi ...

Le 7 mars doit être une véritable journée morte dans les entreprises, les administrations, les services, les commerces, les écoles, les lieux d'études, les transports...

L'intersyndicale se saisit du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour rendre visibles les conséquences particulièrement graves de ce projet pour elles.

Ensemble, dès le 7 mars, mettons un coup d'arrêt à ce projet de réforme des retraites inacceptable.

Le SNEP-FSU académique appelle les enseignant.es d'EPS, les professeur.es de sport, à se mettre en grève le 7 mars dans les établissements et services, à participer aux manifestations et à débattre avec leurs collègues des suites à donner au mouvement.



Manifestation à Chartres

Pour une autre réforme !

S'il s'agit d'abord d'obtenir le retrait du projet, il nous faut aussi montrer que revenir à la retraite à 60 ans, avec réduction du nombre d'annuités, prise en compte des années d'études dans le calcul de celles-ci, pour une retraite active, en bonne santé, c'est possible.

Cela passe par le développement d'emplois stables et bien rémunérés, l'égalité salariale femmes/hommes, ce qui permettrait une augmentation du volume des cotisations et un meilleur partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits.

Car c'est bien d'un autre partage des richesses qu'il doit être question avec par exemple l'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits distribués en dividendes. Le jour même où E. Borne annonçait son projet sur les retraites, on apprenait les résultats du CAC 40 : 172 milliards de profits et 80 milliards de dividendes reversés aux actionnaires !

L'objectif réel ?

Les chiffres, y compris ceux du COR (conseil d'orientation des retraites) le montrent, il n'y a pas d'urgence financière et le régime par répartition n'est pas menacé.

Alors pourquoi ce projet ?

Il est dans la continuité des réformes précédentes : baisser les pensions et inciter celles et ceux qui le peuvent à les compléter en se tournant vers les complémentaires (retraite par capitalisation, fonds de pensions)... Les retraites représentent 346 milliards d'euros et 13,8% du PIB, une manne énorme qui échappe aujourd'hui à la finance !

De quoi exciter les vautours !

Dotation académique rentrée 2023

Pour la prochaine rentrée scolaire, les moyens affectés au 1er degré devraient conforter la priorité donnée à l'école. La politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale et de l'équité territoriale serait poursuivie avec :

- Le plafonnement des classes de GS, CP et CE1,
- Le dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire,
- L'accompagnement de l'école inclusive (création d'ULIS),
- L'accompagnement des territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans accord local.

Pour le second degré, les moyens devraient être mobilisés au service des priorités suivantes :

- Mise en place d'une heure et demie de mathématiques obligatoire pour tous les élèves de première générale qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques,
- Accompagnement de la hausse démographique des académies qui connaissent une évolution positive,
- Développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap,
- Renforcement de la mixité sociale au sein des EPLE avec le financement des montées pédagogiques des sections internationales ouvertes à la rentrée 2022 dans les collèges les plus défavorisés,
- Poursuite de la mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE).

Malgré ces mesures ce sont 1598 ETP (équivalent temps plein) qui seront supprimés au sein de l'E.N (-1117 dans le 1^{er} degré et -481 dans le 2nd).

Bien sûr au niveau académique nous ne sommes pas épargnés. Là aussi les chiffres ne suivent pas les annonces. Le rectorat parle d'une diminution de 81 ETP dans le 1^{er} degré et d'un solde de 0 dans le 2nd degré. Mais en réalité, ce sont 25 suppressions d'emplois dans le 2nd degré.

	Evolution des effectifs de prévision à prévision	Dotation départementale 2022	Dotation départementale 2023	Evolution de la dotation
Cher	-180	15 316	14 941	-375
Eure-et-Loir	211	23 708	23 972	264
Indre	36	11 446	11 410	-36
Indre-et-Loire	11	29 988	29 957	-31
Loir-et-Cher	-34	17 276	17 165	-111
Loiret	217	39 643	39 981	338
Académie	261	137 377	137 426	49

Voici le calcul des enveloppes départementales des moyens collèges

	Dotation heures postes (HP) rentrée 2023	Evolution des heures-postes 2022-2023	Dotation en heures supplémentaires année (HSA) Rentrée 2022	Evolution des heures supplémentaires année (HSA) par rapport à 21-22
Collèges	125 056	137	12 370	-87
LP et EREA	40 747	108	4 572	+32
Lycées Généraux et Technologiques	72 808	-828	9 008	+175
Total	238 611	-584	25 950	+120

12 ULIS collège seront créées à la rentrée 2023 : 1 dans le 18, 3 dans le 28, 2 dans le 36, 1 dans le 37 et 5 dans le 45.

La rentrée 2023 comptera un lycée polyvalent de plus à Hanches (28). Actuellement nous remarquons que le solde pour le 2nd degré est de -464 ETP qui selon le rectorat constitue une réserve pour la mise en place des mathématiques en classe de 1^{ère}, réserve qui est surévaluée.

Aujourd'hui la base de calcul en collège est de 30 élèves par classe (ULIS, SEGPA non compris) et 35 en lycées. Les collèges et notamment les établissements REP et REP+ sont très impactés par ce mode de calcul qui oblige les équipes pédagogiques à choisir entre la création d'une division supplémentaire et donc des effectifs moindres par classes, ou le maintien des dédoublements, projets et/ou options, mais avec des effectifs surchargés.

Tout cela aura forcément un impact sur nos conditions de travail mais aussi sur les conditions d'apprentissage de nos élèves.

CAPA contestation appréciation finale du rendez-vous de carrière: une nouvelle instance !

La CAPA contestation devrait se tenir le mercredi 22 mars de 9h30 à 17h.

Seront examinés, lors de cette journée, les dossiers des collègues de tous les corps, toutes disciplines confondues, (certifié.es, PEPS, PLP, agrégé.es) ayant saisi la CAPA suite à un recours gracieux négatif. Les commissaires paritaires élu.es de la FSU (dont 6 collègues du SNEP) ont prévu de se retrouver une journée, jeudi 2 mars, pour préparer cette nouvelle CAPA et poursuivre le travail commun entrepris. L'objectif est d'affiner la position commune FSU, même si chaque dossier sera défendu par les commissaires paritaires de son corps d'origine : les dossiers des professeur.es

d'EPS seront ainsi et évidemment traités par les commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Le changement sera important également pour les agrégé.es, puisque leurs recours seront dorénavant étudiés par la CAPA académique contestation, alors qu'auparavant ils relevaient du ministère. Les approches des années précédentes étant très différentes entre le ministère et le rectorat, le SNEP-FSU va s'attacher avec la FSU à ce que les agrégé.es ne pâtissent pas de cette nouvelle configuration.

Chaque collègue ayant contacté le SNEP-FSU sera informé.e dès le soir de la CAPA du résultat de son recours. Alors, si vous avez saisi la CAPA et que vous ne nous avez pas encore contacté, il est toujours temps de le faire.

le SNEP-FSU toujours présent pour vous conseiller !

Le SNEP-FSU organise deux stages d'informations sur les mutations intra, animés par les commissaires paritaires académiques, ouverts à tous le matin et uniquement aux syndiqués l'après-midi:

- ◆ le jeudi 15 mars 2023 de 9h30 à 16h30 à la FSU à St Avertin (37550), 18 rue de l' Oiselet.
- ◆ le lundi 20 mars 2023 de 9h30 à 16h30 au lycée Pothier à Orléans (45000), 2 bis rue Marcel Proust.

Ces stages sont indispensables pour bien comprendre les enjeux et le fonctionnement du mouvement et surtout élaborer la stratégie la plus adaptée à votre situation personnelle.

Le serveur sera ouvert du 13 mars 14h au 27 mars minuit.

Si toutefois vous ne pouvez être présents, n'hésitez pas à nous contacter au 07.86.12.23.52 ou à ba.bardin@orange.fr

Nous répondrons à toutes vos questions.

Mutations intra

D'autres stages prévus cette année dans l'académie

- ◆ Stage "agir" (formation militante) à St Avertin 37- maison des syndicats : jeudi 23 et vendredi 24 mars
- ◆ Stage "retraites" dans le 37 : courant avril
- ◆ Stage péda "biathlon" dans le 28 : courant juin

Si vous êtes intéressé.es contactez le secrétariat académique s3-orleans@snepfsu.net



Quand la Direction Nationale UNSS saborde le fonctionnement des services départementaux et régionaux !

A cette rentrée de janvier 2023, la Direction nationale de l'UNSS a décidé seule d'un « accord cadre pour les transports UNSS » dans le but de sécuriser les finances de l'UNSS.

Les éléments contractuels de cet accord, vont considérablement impacter l'organisation de nos rencontres sportives. En effet, la direction nationale UNSS propose des modalités de fonctionnement qui vont non seulement complexifier et ralentir toutes les procédures de commande des bus pour les rencontres UNSS, mais vont aller à l'encontre même de la réduction des coûts de transports.

Le choix des transporteurs qui ont remporté l'appel d'offre dans chaque département, va entraîner une augmentation énorme du coût des trajets qui va être multiplié par quatre, voire cinq. La raison n'est pas uniquement celle de l'augmentation du coût du carburant mais bien celle des conditions contractuelles validées par la Direction nationale UNSS ; par exemple le choix d'un forfait par zone et non plus par kilomètres parcourus. Ainsi, certains bus pourront rouler « à vide », parfois sur une centaine de kilomètres car le transporteur ayant « emporté le marché » est domicilié à l'autre bout du département ou dans un autre département. Persister dans cette voie, c'est à très court terme, supprimer de nombreuses rencontres UNSS, cœur même du sport scolaire et mettre en danger son existence.

Pour un transport intramuros à Bourges, de 75 à 80 euros, nous allons passer à des tarifs allant de 454 à 600 euros...

Au gaspillage indécent d'argent, s'ajoutera une empreinte carbone multipliée et irresponsable. Si nous continuons dans cette voie, nous ne pourrions plus fonctionner après les vacances de février et ce seront encore les élèves qui seront « sacrifiés ».

En attendant que la direction nationale revienne (ou pas) sur la signature de cet accord cadre, il a été décidé aux niveaux régional et départemental de continuer à fonctionner comme avant, mettant les cadres UNSS dans une position très inconfortable.

Le SNEP national a interpellé plusieurs fois la direction nationale de l'UNSS et a rencontré son directeur, qui ne semble pas mesurer l'impact d'une telle décision. Donc, rien ne bouge...Le SNEP départemental 18 a également interpellé le DASEN. Nous attendons toujours une réponse...

L'UNSS est au cœur de notre métier, il faut continuer à nous battre pour qu'elle subsiste, alors n'hésitez pas à signer et partager la pétition en ligne sur le site du SNEP national, à interpellier vos chefs d'établissement, présidents des AS, à contacter les parents d'élèves!

Toutes les actions d'informations seront les bienvenues.

Ne jamais se résigner Se syndiquer !



Ce bulletin est adressé aux collègues syndiqué.es pendant l'année scolaire 2021/2022 et aux nouveaux et nouvelles syndiqué.es de cette année.

La mobilisation massive, sérieuse, dynamique, renouvelée contre le projet de réforme des retraites montre bien tout l'intérêt du syndicalisme et la nécessité de le renforcer. Au plan professionnel également, les 80 enseignants.es d'EPS inscrit.es au stage sécurité responsabilité du SNEP FSU Orléans montrent tout l'intérêt des initiatives du seul syndicat représentatif de l'EPS.

Un certain nombre de collègues qui reçoivent ce bulletin n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 2022/2023. Nous les appelons à se syndiquer rapidement car s'il est bien un moment où le syndicat a besoin de forces importantes, d'une représentativité renforcée, c'est bien actuellement.

Stage sécurité et responsabilité en EPS

Le bilan est unanime : passionnant et terriblement instructif !



Les 16 et 17 janvier derniers, à Cloyes-les-Trois-Rivières (28), le SNEP-FSU académique proposait 2 jours de formation à la sécurité et la responsabilité en EPS.

Ce stage était ouvert à toutes et tous les enseignant.es d'EPS de l'académie. Ce sont 80 collègues (!) qui ont répondu présent.es. Ils ont découvert ou redécouvert avec intérêt l'importance de cette composante spécifique de notre métier.

Jean Fayemendy, co responsable national du secteur juridique du SNEP-FSU et animateur du stage, a détaillé et illustré au cours de 2 journées denses et captivantes les principaux points juridiques qui encadrent la pratique en sécurité des élèves en EPS, dans les APPN, le transport à l'A.S., les contrôles des installations, tout ce qui peut engager notre responsabilité de professeur.e, mais ont aussi été abordé.es la protection juridique des personnels, la procédure pénale ou le harcèlement moral.

Les échanges constructifs autour des situations proposées et les interrogations des collègues présent.es indiquent clairement que la dimension sécurité/responsabilité est un point important aux yeux de chacun.e, et reste d'une grande actualité si l'on se réfère aux exemples, souvent très récents, qui ont étayé les propos de Jean Fayemendy.

Une tendance actuelle se dessine malheureusement autour d'un bon nombre de cas récents, tendance qui voit le soutien de notre hiérarchie directe (chef.fes d'établissement notamment) s'étioler face aux mises en cause de collègues par des élèves ou des parents.

Cette tendance confirme aussi l'importance de conserver un syndicalisme efficace et surtout compétent pour l'EPS, comme le propose le SNEP-FSU depuis de nombreuses années.

Catherine TESSIER



Elections professionnelles 2022 :

Le SNEP présent partout dans une FSU confortée !

Malgré les très nombreux dysfonctionnements constatés chaque jour pour l'accès au portail des élections professionnelles et voter, le taux élevé de participation des enseignant-es d'EPS, bien qu'en légère baisse par rapport à 2018, a permis à la FSU d'être confortée grâce à l'engagement sans faille des équipes militantes et la persévérance de nombreux collègues attaché-es à leurs droits et à faire vivre la démocratie.

Ces élections avec la généralisation du vote électronique, la fin des votes à l'urne et le changement des périmètres auront générés de très nombreux problèmes. Ce sont là les conséquences de la loi de la transformation de la fonction publique, véritable attaque contre la fonction publique mais aussi contre les organisations syndicales, avec le dessaisissement des CAP des dossiers carrières et mobilité.

Le dialogue social que le président de la République devait revitaliser en ce nouveau quinquennat est de plus en plus inexistant et nié. Comment s'étonner de la crise démocratique que nous vivons quand tout est fait pour empêcher un véritable dialogue social ?

Toutefois de nombreux-ses collègues n'auront pas été dissuadé-es de voter et auront même été renforcé-es dans la volonté de s'exprimer pour montrer leur attachement à d'autres valeurs, aux organisations syndicales, à la FSU et au SNEP.

La fusion des CAP de corps dans le second degré n'aura pas écarté le SNEP des instances et des élu-es enseignant-es d'EPS militant-es du SNEP-FSU seront présent-es dans tous les territoires pour défendre les enseignant-es d'EPS sur leurs droits, leur mobilité, leur avancement, leurs congés etc.

Quant au CSA MEN et au CSA académique, nos élu-es seront présent-es pour assurer la défense et

la promotion de l'école, de l'EPS et du sport scolaire.

Nombre d'inscrits :	14 668	nombre de sièges à pourvoir :	19
Nombre de votants :	6 888	Quotient électoral :	350,16
Nombre de votes blancs et nuls :	235		
Nombre de suffrages exprimés :	6653	Participation :	46,96%
Liste	voix	%	Nb de sièges
sud	371	5,58%	1
se-uns	763	11,47%	2
fsu	2833	42,58%	9
snalc	801	12,04%	2
sgen	564	8,48%	1
f.o	751	11,29%	2
cgt'educ	570	8,57%	2

Résultats votes
CAPA

Nombre d'inscrits :	38 886	nombre de sièges à pourvoir :	10
Nombre de votants :	16 127	Quotient électoral :	1546,40
Nombre de votes blancs et nuls :	663		
Nombre de suffrages exprimés :	15464	Participation :	41,47%
Liste	Voix	Nb de sièges	
se-uns	3259	3	
CFTC	107	0	
sne	239	0	
cgt'educ	864	0	
snalc	774	0	
f.o	1897	1	
A&E	188	0	
fsu	6574	6	
sud	559	0	
sgen	1003	0	

Résultats votes CSA
Comité social d'administration



Au stage sécurité responsabilité, les collègues affichent leurs revendications